

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

Document de séance SC.2 No. 12 (a)  
(2008)

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

18 novembre 2008

Groupe de travail des transports par chemin de fer

Soixante-deuxième session

Geneva, 18-20 novembre 2008

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

ANGLAIS et FRANÇAIS  
SEULEMENT

---

**PROJET DE SYSTEME DE GESTION DU TRAFIC FERROVIAIRE EUROPEEN  
(ERTMS) ET EVALUATION ECONOMIQUE DES ACTIVITES DE L'AGENCE  
FERROVIAIRE EUROPEENNE**

Transmis par l'Agence Européenne Ferroviaire (ERA)

# Évaluation économique à l’Agence Ferroviaire Européenne

UNECE – 62<sup>nd</sup> session du  
Groupe de travail “transport ferroviaire”  
Genève, 18 / 11 / 2008

Évaluation économique (abr. EE) = terme générique

Les études d'impact contribuent à l'amélioration de la législation européenne

Guide des études d'impact : SEC(2005)791, à consulter

**2004/49 (Directive “Sécurité ferroviaire”) :**

- *All proposals for [...] Common Safety Targets shall [...] be accompanied by an assessment of the estimated **costs** and **benefits**, indicating their likely **impact for all the operators and economic agents involved** and their impact on the societal acceptance of risk*

## Considérant (22)

- care should be taken **not to penalise rail economically** *vis-à-vis other modes of transport*

## Considérant (30)

- The drawing up of Technical Specifications for Interoperability and their application to the rail system should **not impede technological innovation, which should be directed towards improving economic performance.**

## Article 6.3

- An overall assessment of the estimated costs and benefits of the implementation of the Technical Specifications for Interoperability shall be attached to the draft TSI; this assessment shall indicate the likely **impact for all the operators and economic agents involved.**

# Évaluation économique: une étape

## Commission Européenne

- Directives
- Études d'impact correspondantes
- Mandats à l'Agence

## Agence Ferroviaire Européenne

- Recommandations
- **Études d'impact correspondantes**

## BEI, États Membres, Acteurs

- Financement
- Mise en oeuvre

# Mission impossible ? Cas des STI

STI : applicables aux systèmes nouveaux, renouvelés ou aménagés

Mais les constituants du système ferroviaire ont une durée de vie importante

- Infrastructures et matériels, liés à...
- ...des biens immatériels for durables : règlements de sécurité...

Processus (dans les cas difficiles) :

- Fixer un “système cible” raisonnable (horizon 20-40 ans)
- Examiner particulièrement la transition initiale (10 ans)
- ... adoption par la Commission, application ...
- Évaluation a posteriori → révision du système cible ...

# À quoi cela sert-il ?

Évaluation économique :  
une exigence des  
Directives

- Interoperabilité
- Sécurité

Résultat : n'est pas un  
critère d'adoption

- Un « bilan positif » n'est pas exigé de chaque recommandation
- Si c'était le cas, le niveau d'exigences serait fortement accru

# À quoi cela a-t-il servi ?

## Justifier le Statu Quo

- En cours : systèmes d'électrification en Europe
- Statu quo ne signifie hélas pas optimum

## Justifier une tendance

- En cours : exigences de sécurité passive des matériels roulants
- Fort intérêt économique sous-jacent : matériels plus aisément réparables

## Freiner une tendance

- Exemple : ETCS doit-il être considérée comme une panacée ?
- Inflation d'exigences fonctionnelles = coûts et risques disproportionnés

## Éviter les bilans-prétextes

- En cours : cas spécifiques – la demande de maintien de particularités nationales n'est pas toujours recevable

## Trancher

- Mieux vaut parfois une décision pas optimale que pas de décision
- Exemple : ETCS « supervision limitée »

**Le processus d'évaluation est aussi important que le résultat**

# Quelle organisation ?

Le règlement de l'Agence ne prescrit rien

Unité « évaluation économique » = 5 experts, au plus 6 (vu les mandats actuels)

- La croissance n'est pas notre objectif principal

Groupes de travail + groupes miroirs

Groupe de contrôle économique + groupes miroirs

Groupes ad hoc pour tâches particulières

Coopération ; réutilisation d'études existantes

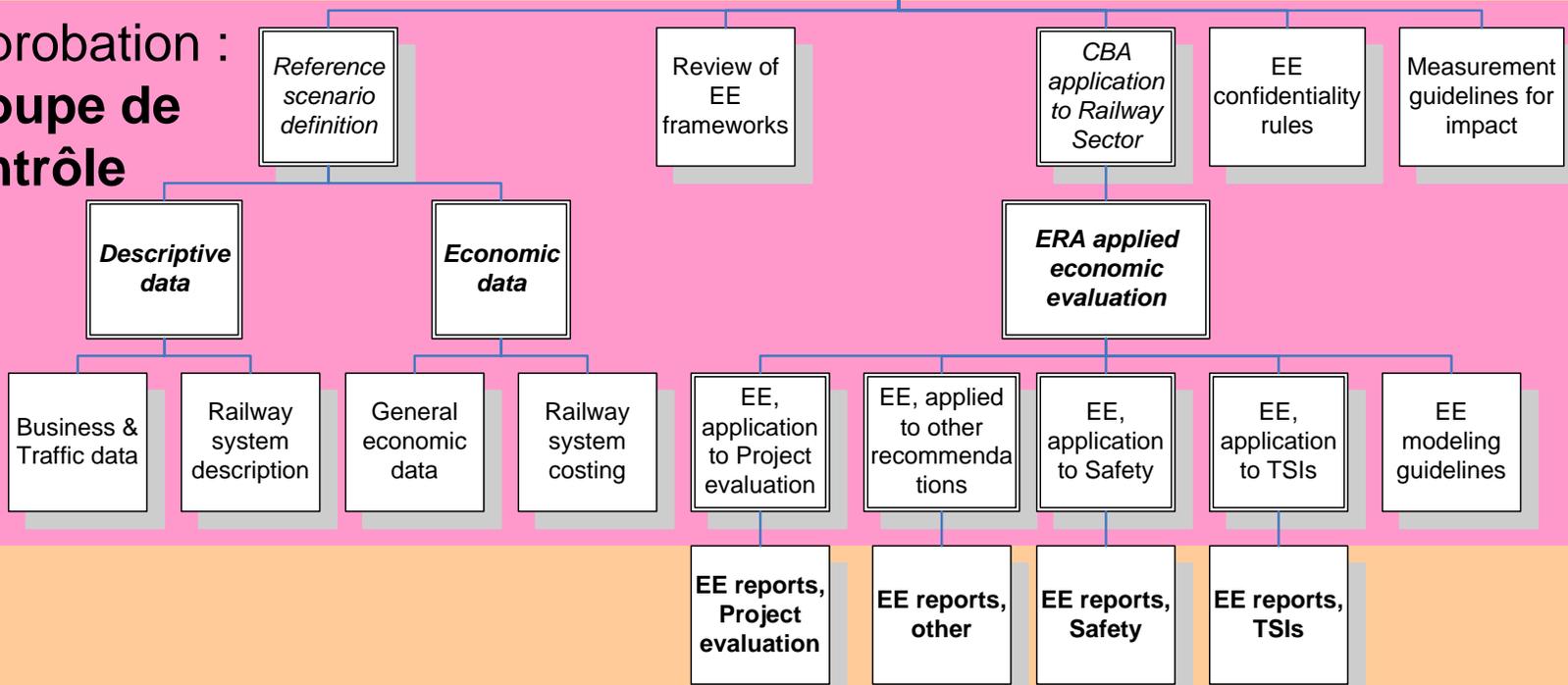
Contrats

Approbation par  
**Comité de sécurité et**

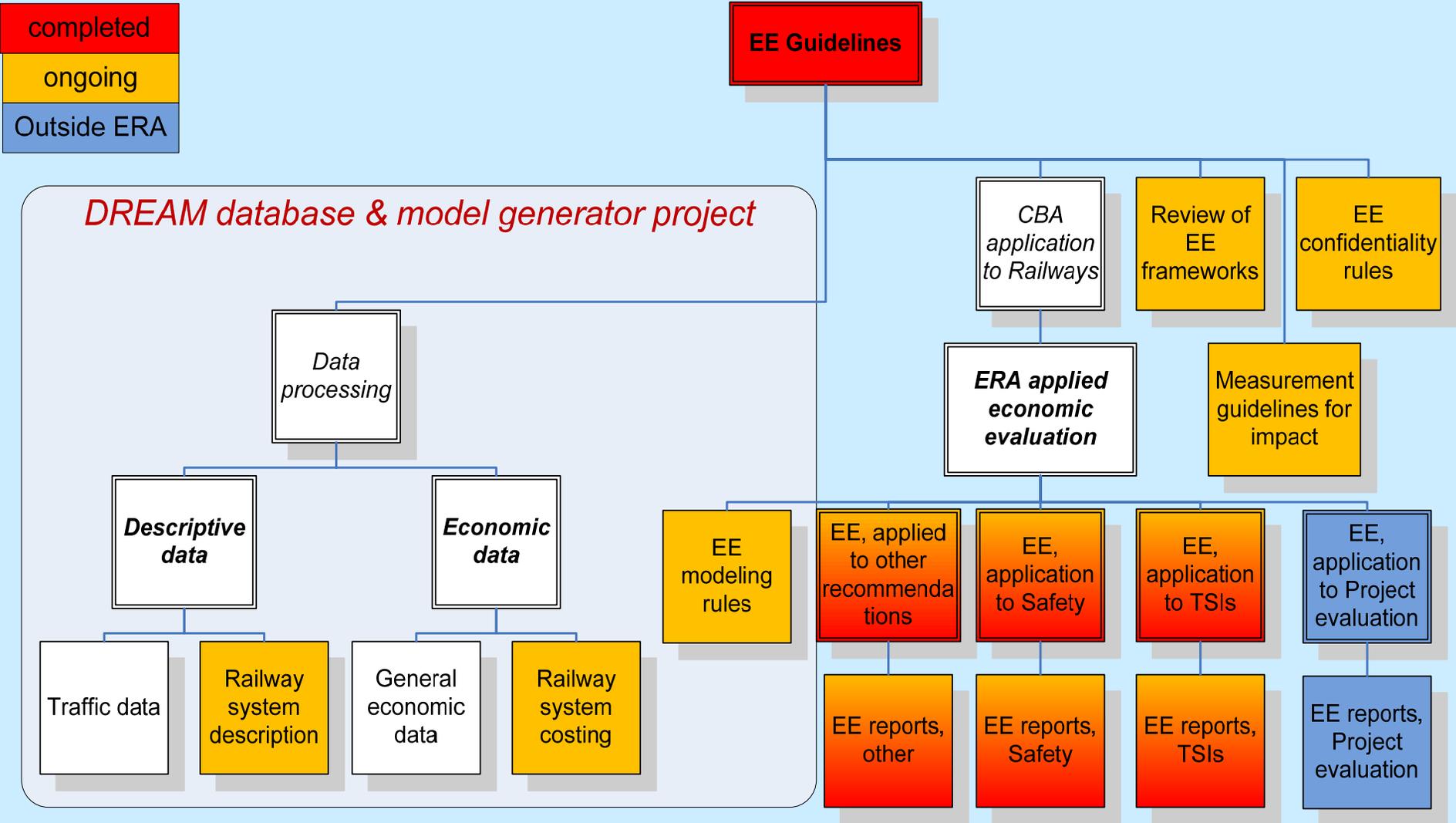
**EE Outline**

**d'interopérabilité**

Approbation :  
**Groupe de**  
**contrôle**



Approbation : **groupes de travail**



## Satisfaisants :

### Qualité :

- Cohérence des études
- Traçabilité
- Coopérations avec les « techniciens » dans les groupes de travail

### Efficacité :

- Réutilisation de données (Commission, UIC)
- Réutilisation de méthodes (Commission, BEI)

## À retravailler :

Bonne implication des organisations représentatives dans les études économiques

Bonne implication des acteurs non représentés

Disponibilité et qualité des données

Équilibres économiques incertains (Entreprises Ferroviaires / Gérants d'Infrastructures / États)

## Unité « évaluation économique »

Airy Magnien

Torben Holvad

Martin Schröder

Ernest Godward

Gilles Gardiol

Stéphanie Desprez, Amelisa Megos

[airy.magnien@era.europa.eu](mailto:airy.magnien@era.europa.eu)

[www.era.europa.eu](http://www.era.europa.eu)

